

20 ANS DE LA MAISON D'ACCUEIL BRANCION A ROYAUMEIX

Intervention J.M. SCHLERET, Président du CDCA, 3 septembre 2022

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) rassemble les associations et organismes du champs du handicap et de la perte d'autonomie. Ayant pour mission de garantir la participation des personnes en situation de handicap et/ou âgées aux décisions qui les concernent, il se donne comme priorité leur participation à l'ensemble de notre vie collective. Alors que les personnes vieillissantes voient s'organiser pour elles des dispositifs de protection, le CDCA ne cesse de rappeler que les personnes avançant en âge entendent avant tout demeurer actrices de leur devenir. Il se situe aussi dans la droite ligne de la loi handicap de 2005 qui avait placé à son fronton « égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté ».

En premier ; à l'occasion d'une telle journée, il importe de rappeler que la conception fixiste de la vieillesse doit être abandonnée, comme le montrent à l'évidence les nouveaux modes de vie et les aspirations des « Séniors ». La grande mutation démographique, la multiplication des familles au sein desquelles on compte jusqu'à cinq générations en vie montre à quel point les profils de vie sont devenus très différents chez les plus de 60 ans. Les séniors ne se satisfont plus d'un statut de consommateurs de services. Ils entendent se rendre utiles à leur quartier, à leur commune et à leurs concitoyens. Ils disposent de temps, d'énergie et d'expérience, mais également des qualités de cœur dont notre société fragilisée par les pertes de repères et les dérives sociales a grand besoin.

C'est le maintien de la personne vieillissante dans une relation avec les autres qui doit guider l'engagement collectif. Globalement, la situation ne s'est guère améliorée. Les personnes vieillissantes, n'ont-elles pas été placées à la périphérie de la vie sociale exactement de la même manière que les personnes handicapées au motif de mieux les protéger ? Elles sont certes accompagnées de nombreuses formes de persévérances, mais qui n'en véhiculent pas moins l'image fâcheuse de citoyens de seconde zone, vis-à-vis desquels la société s'acquitte d'obligations sans jamais les intégrer dans de véritables réseaux de partage. Les nouveaux modes de communication, le fameux tout numérique, ne parviennent pas à remédier à l'isolement. Une véritable rupture s'est installée, plus insupportable encore dans des services publics où l'accueil standardisé passe par l'usage d'un ordinateur ou de robots téléphoniques, privant la personne de l'accueil humain. Privilégier les contacts directs et humains qui ne satisfont pas un guichet, fût-il unique, doit aujourd'hui être repensé à la lumière des dégâts déjà constatés du « tout informatique » et des communications téléphoniques robotisées.

L'EHPAD dont les limites sont apparues bien avant la pandémie, montre à quel point le système actuel d'accompagnement et de financement de la perte d'autonomie n'est pas adapté à l'accélération du vieillissement de la population. L'assemblée départementale n'a cessé d'appeler l'Etat à engager une réforme structurelle du financement de l'autonomie devant d'abord se traduire par l'augmentation de la présence humaine auprès des personnes, tant à domicile qu'en établissement. Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle s'est engagé au plus près des personnes en perte d'autonomie et des aidants. Le nouveau schéma départemental de l'autonomie qui sera engagé en 2023 ne manquera pas de mettre un accent particulier sur l'accès aux soins, l'aide à domicile et les métiers y afférant, les aidants et le soutien aux solutions de répit.

Après l'abandon de la loi Grand âge ou Générations solidaires et le 5^e risque pour accompagner la dépendance réduit à sa plus simple expression, le CDCA soutient avec le département qu'une personne vieillissante doit pouvoir choisir son mode de vie, aidée dans son désir d'autonomie. Cela nécessite un engagement résolu sur la question du statut, de la place et de l'accompagnement des aidants avec augmentation des lieux de répit et toutes sortes de formes de soutien. Nous savons tous que les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont exposés à de véritables risques d'effondrement, ce qui exige des financements plus conséquents, une revalorisation des métiers avec formation des personnels, mais également le soutien aux bénévoles et tarifs adaptés à la qualité des prestations.

L'allocation personnalisée d'autonomie particulièrement développée en Meurthe-et-Moselle, représente des soutiens financiers conséquents. Le CDCA souhaite qu'à l'échelon national, on puisse aller plus loin avec la création d'une prestation générale d'autonomie garantissant la compensation intégrale et personnalisée des handicaps résultant du vieillissement. La suppression de la barrière d'âge de 60 ans pourtant prévue par la loi Handicap de 2005, est à nos yeux un impératif urgent, de même qu'une grande loi autonomie pour tous et un seul ministère de plein droit en charge de l'Autonomie.

Dans la mesure où le logement classique peut dans certains cas provoquer des formes de solitudes déprimantes, de nouveaux modes d'habiter sont pensés avec les seniors eux-mêmes. Les opérateurs logement commencent à comprendre la nécessité de construire sur des surfaces plus réduites économisant espace et ressources, pouvant aller jusqu'au partage du lieu de vie tels que la cuisine ou le séjour. Les formules associant autonomie et solidarité au cœur des quartiers, dans un cadre sécurisé, suscitent de plus en plus d'intérêt. L'habitat adapté et accessible, condition préalable au bien vivre, ne peut cependant se passer d'un environnement bienveillant plutôt qu'inclusif, formulation me rappelant la phrase de Charles Péguy : « plus un mot devient à la mode, plus c'est signe que la réalité qu'il désigne se démode ». L'habitat dont nous avons besoin nécessite également de repenser les mobilités et l'accès aux services de proximité, l'intervention des services à domicile avec de nouveaux modes d'accompagnement.

La réflexion qui s'engage sur les nécessaires transformations des EHPAD doit s'inscrire dans cette ligne générale, en tenant compte en particulier des accompagnements tels que celui de la maladie d'Alzheimer pris en charge par des équipes soignantes spécialisées. Ces malades nécessitent des soins et une vigilance constants, que l'accompagnement et l'aide à domicile ne peuvent assurer. Les problèmes d'orientation, de désorganisation, associés à des signes dépressifs bien connus des spécialistes, obtiennent de bonnes réponses dans votre établissement, notamment avec votre psychologue qui anime également, selon ce qui m'a été indiqué, le bistrot mémoire du Tulois avec l'encadrement de l'EHPAD et l'équipe de l'ADJ de Foug. L'appellation même d'EHPAD devra impérativement se voir substituer une désignation moins administrative. Et par ailleurs, aussi bien les résidences autonomie que les résidences accompagnées, tant de la part des collectivités locales, des CCAS, du secteur associatif que du département lui-même, nécessitent une réflexion globale sur leurs évolutions, tenant compte de l'ensemble des nouveaux paramètres de société, à commencer par la sécurité.

Merci d'avoir prêté attention à ces quelques réflexions que le 20^e anniversaire de votre établissement exemplaire m'ont inspiré.